

Nyon, le 14.04.2009

Interpellation

Les actions de la Romande Energie

En février 2008 la Municipalité a déposé le préavis No. 60 vente des actions de la Romande Energie avec un bénéfice présumé d'environ 10 millions de Francs suisses.

La commission ad hoc a rapporté en août 2008 avec deux amendements aux conclusions :

- 1) introduire un montant minimum de Frs 2'100.- par action
- 2) de modifier l'autorisation d'affectation.

Au vu de l'importance de ces montants et soucieuse de l'environnement financier actuel j'interpelle la Municipalité pour connaître l'état de ce dossier à ce jour.

Est-ce que les actions ont pu être vendues avant la crise bancaire ?

Si oui, combien d'actions ont pu être vendues et à quel prix ?

Sur quel compte a été versé le montant de la vente ?

Si la Municipalité n'a pas pu vendre les actions, j'aimerais connaître la volonté de la Municipalité par rapport à ce dossier ?

Ce montant aurait dû servir par exemple au financement d'un bâtiment d'importance tel que la halle multi-sports ou la rénovation de Bourgogne ou encore le centre de Travaux et Environnements, dès lors comment la Municipalité pense-t-elle compenser ce manque de revenu ?

Doris Uldry
Parti Indépendant Nyonnais